



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 105162

Texte de la question

M. Jacques Pélissard appelle l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur l'enjeu de santé publique et social que représente la maladie d'Alzheimer. Aujourd'hui, avec 860 000 personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer en France et 225 000 nouveaux cas recensés chaque année, cette maladie représente incontestablement un enjeu de santé publique et de société crucial. En outre, l'impact de la maladie concerne non seulement les malades eux-mêmes mais aussi l'entourage familial qui se sent souvent impuissant et isolé dans une souffrance morale et physique particulièrement forte. Ce sont ainsi environ 3 millions de personnes en France qui sont directement concernées par cette maladie. Le Gouvernement a déjà, notamment dans le cadre du plan Alzheimer 2004-2007, pris un certain nombre de mesures visant à soutenir les familles mais aussi la recherche. Et aujourd'hui des traitements existent : médicaments permettant de ralentir pendant dix-huit mois à deux ans l'évolution de la maladie, thérapies dites non « médicamenteuses » qui elles aussi permettent de retarder la maladie, et les avancées de la recherche en la matière sont considérables et donnent de l'espoir pour l'avenir. Aussi, tous les spécialistes s'accordent pour dire que le diagnostic précoce est fondamental pour une prise en charge rapide et plus efficace. Cependant, cette maladie souffre encore d'une image négative, notamment liée à l'absence de connaissance de la maladie, ce qui entraîne des diagnostics tardifs ainsi que l'isolement social de la famille. Aussi il souhaiterait qu'il lui précise la position du Gouvernement sur ce dossier et notamment sur l'éventualité de la reconnaissance de la maladie d'Alzheimer comme « grande cause nationale 2007 » afin que l'ensemble de nos concitoyens puissent bénéficier d'une information complète sur la maladie mais aussi sur les moyens existants pour la traiter ainsi que les mesures complémentaires au plan Alzheimer 2004-2007 qui pourront être prises. - Question transmise à M. le ministre de la santé et des solidarités.

Texte de la réponse

En France, la maladie d'Alzheimer et les syndromes apparentés frappent plus de 860 000 personnes et l'on estime à 225 000 le nombre de nouveaux cas chaque année. Si l'on inclut l'entourage familial, ce sont ainsi près de trois millions de personnes qui sont directement concernées par la maladie d'Alzheimer. La maladie d'Alzheimer constitue la principale cause d'entrée en institution et entraîne une diminution de l'espérance de vie qui s'accroît avec l'âge des personnes atteintes. Or, du fait principalement de l'allongement de la vie de la population et de l'amélioration du diagnostic, le nombre de personnes atteintes va croître fortement. De nombreuses réformes ont été engagées au cours de ces dernières années afin d'améliorer les conditions de prise en charge des personnes âgées. La loi relative à la santé publique retient comme un de ses objectifs de « limiter la perte d'autonomie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et son retentissement sur leurs proches ». La création de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la mise en oeuvre du « plan Alzheimer 2004-2007 » et récemment l'annonce du plan « solidarité grand âge » permettent d'améliorer la prise en charge de cette maladie. C'est pourquoi le ministre de la santé et des solidarités a indiqué le 12 janvier 2006, lors du comité de suivi du plan Alzheimer, son soutien à l'initiative de l'association France Alzheimer de retenir la maladie d'Alzheimer comme « grande cause nationale » et il a proposé au Premier

ministre d'inscrire la maladie d'Alzheimer comme grande cause nationale pour l'année 2007. Le Premier ministre a donc décidé de faire de la lutte contre la maladie d'Alzheimer la « grande cause nationale de l'année 2007 » afin que la recherche avance en ce domaine et que ce fléau soit combattu grâce à la mobilisation et au soutien de toutes les composantes de la société française. À cette occasion, il a rappelé que en mai 2006, il a lancé un plan national sur le cerveau et les maladies du système nerveux. Une mission, qui réunira les plus grands experts nationaux, sera chargée de dresser un état des lieux du dispositif de recherche, d'évaluer les moyens nécessaires et de définir une véritable stratégie de lutte contre les pathologies cérébrales. Par ailleurs, il est précisé aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans ce domaine et désirant organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique qu'ils sont invités à adresser leur demande d'agrément avant le 23 octobre 2006 à la direction du développement des médias.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Pélissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105162

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 10019

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11414